

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 290-2024**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, QUE :

- Lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement n° 290-2024 modifiant le règlement n° 43-2004 relatif aux divers permis et certificats afin d'ajouter la déclaration de travaux aux divers permis et certificats et spécifier les exigences à rencontrer pour y être admissible.

Le règlement a fait l'objet de l'émission d'un certificat de conformité par la MRC d'Antoine-Labelle le 19 février 2025, date de son entrée en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité situé au 672, boul. Saint-François à Lac-des-Écorces du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 28 février 2025.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier le présent avis public concernant le règlement 290-2024 en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal ainsi que dans le journal L'Info de la Lièvre, Édition du 5 mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 février 2025.



Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière par intérim